



**REGLEMENT 2025-2026
DES CHAMPIONNATS REGIONAUX
AUVERGNE-RHONE-ALPES**

**Dériveur - Windsurf Windfoil – Catamaran –
Handivalide**

TABLE DES MATIÈRES

1. Règles communes à tous les secteurs	2
1.1. Généralités	2
1.2. Epreuves	2
1.3. Titres décernés	3
1.4. Organisation de l'épreuve finale.	3
2. Spécificités par séries ou secteurs	4
2.1. Optimist	4
2.2. Open Skiff	4
2.3. Catamaran	4
2.4. Dériveur	5
2.5. Windsurf et wingfoil	5
2.6. Handivalide	6
3. Annexe Recommandations aux organisateurs	6
3.1. Gradation	6
3.2. Avis de course	6
3.3. Instructions de course	6
3.4. Organisation des courses	7
3.5. Classements	7
3.6. Référent régional sur les épreuves	7
4. Annexe Accompagnement des Primo Régatiers & Conseillers Techniques habilités	8
4.1. Primo Régatiers	8
4.2. Conseillers techniques habilités	8

1. RÈGLES COMMUNES À TOUS LES SECTEURS

1.1. GÉNÉRALITÉS

Les championnats régionaux sont constitués d'épreuves tout le long de l'année permettant de délivrer les titres.

La Ligue de voile Auvergne-Rhône-Alpes est la responsable des championnats régionaux.

L'organisation de chaque épreuve est déléguée par la Ligue à un club, qui en assure la responsabilité.

L'organisation de la Coupe de Ligue sera déléguée à un club hôte. Cette organisation devra être validée par la Ligue, la Commission Régionale d'Arbitrage validera quant à elle la désignation des arbitres sur cette épreuve sur proposition du club hôte.

Chaque épreuve est inscrite au calendrier fédéral.

L'inscription d'un concurrent à une épreuve des championnats régionaux implique tacitement qu'il autorise gracieusement la FFvoile et ses partenaires (ligue, CDV, CTV, club) à utiliser son image, sa voix et sa biographie sur tous supports et pour toute utilisation tant promotionnelle, publicitaire ou commerciale pour l'ensemble du territoire français.

Des spécificités définies pour chaque championnat peuvent modifier ou compléter les règles communes.

- Catégories d'âge

Les épreuves comptant pour les championnats régionaux sont soumises au règlement fédéral concernant les catégories d'âges ([voir le document fédéral](#)).

L'âge de classement de septembre à décembre sera celui de l'année supérieur soit 2026.

- Champion régional

Le champion régional est le premier équipage au classement du championnat régional suite à l'épreuve finale.

- Minima pour titre

Un **minimum de 10 participants** au classement générale finale du championnat sera nécessaire pour valider un titre.

- Les licenciés étrangers de la ligue de voile AURA ne seront pas comptabilisés dans les classements.

1.2. EPREUVES

- Modalités d'inscription

Les inscriptions doivent être confirmées pour chaque épreuve auprès du club organisateur.

- Validation d'une épreuve.

L'épreuve est homologuée pour le championnat régional si **deux courses** sont validées (sauf pour les formats raids, longues distances, marathons, pour lesquels une course suffit à homologuer l'épreuve). Si plus de deux courses sont validées, le classement de l'épreuve sera calculé en retirant une course (voir § 8 de l'avis de course ainsi que le § 18 des instructions de course).

- Affichage du règlement du championnat régional

Le club organisateur affichera la page « Règles communes » et la ou les pages annexes des différents championnats concernés.

- Jauge

Les jauges fédérales de chaque classe seront prises en compte.

Lien : <https://arbitrage.ffvoile.fr/regles-et-documents/regles-de-classe-et-interserie/>

L'intervention des membres du comité technique (mesureurs ou jaugeurs) pourra survenir avant ou pendant l'épreuve.

1.3. TITRES DÉCERNÉS

Les championnats régionaux permettront de décerner les titres de vainqueur du championnat régional au compétiteur ou à l'équipage qui totalisera le moins de points au classement général final dans chacune des catégories.

Le classement général final dans chaque catégorie sera calculé en totalisant les points de chaque épreuve en enlevant la moins bonne.

La Coupe de ligue ne pourra pas être retirée du classement général final du chpt de ligue.

Dans chaque catégorie, un titre de 1^{ère} féminine sera aussi décerné ainsi que le podium pour les places de 2^{nde} et 3^{ème} :

- Optimist Benjamin
- Optimist Minime
- Open Skiff
- Catamaran C1 (dérives)
- Catamaran C3 (sans dérives)
- RS Feva
- Dériveur double (incluant les dériveurs fast solo)
- Dériveur solitaire ILCA 4 (ex laser 4.7)
- Dériveur solitaire ILCA 6 (ex laser radial)
- Dériveur solitaire inter série (sauf ILCA 4 et 6, et les fast solo)
- Windsurf Bic 293
- Windfoil U17
- Windfoil 17 ans et + dont les U19
- Quillards Handivalide

1.4. ORGANISATION DE L'ÉPREUVE FINALE – COUPE DE LIGUE

Les modalités d'organisation de l'épreuve finale « **coupe de la ligue** » seront définies dans l'avis de course et les instructions de course.

La coupe de ligue sera non retirable et affectée d'un coefficient 2 au championnat

2. SPÉCIFICITÉS PAR SÉRIES OU SECTEURS

2.1. OPTIMIST

- Classe admise : Optimist
- Conditions d'attribution des titres et podiums

Les coureurs de 15 ans dans l'année sont autorisés à participer aux épreuves et à l'épreuve finale mais ne peuvent se voir décerner le titre de champion régional.

- Spécificités autres

Six courses au maximum pourront être courues sur une journée (sauf pour les épreuves courues en poules).

Pour les benjamins, les préconisations de la classe sur le temps maximum sur l'eau seront appliquées

2.2. OPEN SKIFF

- Classe admise : Open skiff
- Spécificités autres

Six courses au maximum pourront être courues sur une journée (sauf pour les épreuves courues en poules).

La règle P5 des RCV s'applique lorsque la vitesse moyenne du vent est nettement supérieure à 12 nœuds sur la course le comité de course PEUT signaler, que pomper, balancer et saccader sont autorisés sauf sur un bord de près.

0.3. CATAMARAN

- Classes admises : Tous les catamarans ayant un rating fédéral = ou < à 1,49
- Classement

Pour les catamarans, le classement sera un classement par équipage sauf pour les solitaires.

- Spécificités autres

Six courses au maximum pourront être courues sur une journée

Le port d'un casque de protection certifié à la norme CE 1385 est OBLIGATOIRE sur les épreuves du championnat régional pour les mineurs en catamaran.

0.4. DÉRIVEUR

- Classes admises :
 - RS Feva
 - ICLA 4
 - ILCA 6
 - Tous dériveurs solitaires sauf les supports ayant un rating fédéral dans le groupe LK (Optimist, Bug, Open Bic, ...)
 - Tous les dériveurs doubles
- Classement

Le classement des doubles sera un classement individuel, Chaque barreur nommera son équipier de la saison pour la remise des prix du chps régional. Pas de limite d'âge.

- Spécificités autres

Six courses au maximum pourront être courues sur une journée (sauf pour les épreuves courues en poules).

- [Epreuves définies au calendrier régional \(sous réserve de validation au calendrier fédéral\)](#)

0.5. WINDSURF WINDFOIL ET WINGFOIL

- Classes admises :
 - Windsurf Bic 293 OD
 - Windfoil U17
 - Windfoil 17 ans et +
 - Wingfoil divers

Spécificités :

- Six courses au maximum, dix pour les foils, pourront être courues sur une journée
- Départ en 3 min pour les foils
- Note

L'annexe B des RCV précise 2 procédures de départ :

- o En 5 minutes pour les départs au près
- o En 3 minutes pour les départs au portant

Si la procédure en 3 minutes est à utiliser quel que soit le type de départ il serait bien de le préciser et qu'il s'agit d'une modification aux RCV.

Par exemple on pourrait noter cela dans les instructions de course types au §12 comme ceci :

Minutes avant le signal de départ	Signal Visuel	Signal Sonore	Signification
3	Pavillon de Classe	Un	Signal d'Avertissement
2	Pavillon Noir	Un	Signal Préparatoire
1	Pavillon Noir affalé	Un long	Une minute
0	Pavillon de Classe affalé	Un	

Ceci modifie les RCV 26.1 et 26.2 de l'annexe B

- Ne pas mixer sur un même départ windsurf et foil pour la sécurité des pratiquants

- Un pavillon pourra être lever pour indiquer au foil que le départ est sur une amure obligatoire. (A indiquer dans les IC)
- Si deux tiers de la flotte ne vole pas, les foils ne pourront pas courir. Après échange entre les entraîneurs et l'arbitrage, une course en flotte collective pourra être mise en place afin de proposer une alternative aux pratiquants (bic 293 ou autre matériel disponible). Dans ce cas le classement ne pourra être validée en foil et **la régata ne sera pas prise en compte pour les sélections au différent championnat de France espoir foil.**
- **Important :** Règles techniques et de sécurité des supports à foil :

<https://arbitrage.ffvoile.fr/media/weoht3tf/r%C3%A8gles-techniques-et-de-s%C3%A9curit%C3%A9-engins-%C3%A0-foils-hors-kite-2022.pdf>

Matériels utilisés :

Catégorie	Lien document
Catégorie Bic 293 OD	Lien
Catégorie WINDFOIL U17	Lien
Catégorie WINDFOIL U19	Jauge open sauf pour les sélections France espoir Jauge U19

0.6. HANDIVALIDE

- Classes admises : Quillard handivalide : Mini JI, Hansa 2.3, 303, ... et toutes les classes handivalide ayant un rating fédéral ou expérimental.

1. ANNEXE RECOMMANDATIONS AUX ORGANISATEURS

1.3. GRADATION

Le grade pour les compétitions est 5A.

NC mercredi 16 septembre 2025

1.4. AVIS DE COURSE

Le modèle d'avis de course est [à télécharger](#) sur le site de la Ligue en le modifiant au regard des spécificités de la régates. Il est édité par le club pour être diffusé par la Ligue trois semaines avant la date de l'épreuve. *Il sera obligatoirement utilisé.*

Les séries admises à courir et à faire figurer sur l'avis de course sont celles inscrites au règlement du championnat régional. Si problème ou modification souhaitée, contacter le responsable calendrier de la Ligue à nicolas.choulet@voile-auvergne-rhone-alpes.com

Les horaires : 1er signal d'avertissement pour les régates d'un jour 11h30 et 13h30 pour le premier jour d'une régates se courant sur deux jours. Heure du dernier signal d'avertissement : 16 heures 30 le dernier jour.

Incorporer obligatoirement l'horaire du briefing avec les entraîneurs (1 h avant 1er signal).

Participation maxi aux frais techniques : **15€ par coureur** et par journée pour jeunes et étudiants sauf pour les régates avec bateaux fournis par l'organisation ; Montant libre pour les adultes.

Pour les épreuves en flotte collective, sera mis en place un système de caution et de prise en charge des dégâts éventuels si prêt de bateau, avec système de check des bateaux sur l'eau ou à terre en lien avec les assurances et rachat de franchise possible.

1.5. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les Instructions de Courses type 2025-2028 sont proposées et [à télécharger](#) sur le site de la Ligue. Application des IC Types (qui doivent être affichées) complétées par les annexes spécifiques de la régates.

Temps cible de course 30 minutes dériveurs et catamarans, 20 minutes pour les windsurfs.

Temps maxi pour une course **45 minutes** pour les dériveurs et catamarans, 35 pour les windsurfs. (Sauf raids, longues distances, ...)

1.6. ORGANISATION DES COURSES

Les régates se disputeront essentiellement en inter série.

Les regroupements de ces groupes sur les départs se feront suivant le nb de bateaux inscrits.

Un mémo d'aide d'organisation est en ligne [ici](#)

1.7. CLASSEMENTS

Les classements sont établis avec le logiciel SCORE

Info : <https://arbitrage.ffvoile.fr/logiciel-de-classement/>

1.8. RÉFÉRENT DE SÉRIE RÉGIONAL SUR LES ÉPREUVES

- Statut

C'est l'interlocuteur technique privilégié du club organisateur et du corps arbitral dans la préparation et l'organisation de l'épreuve

- Missions

Interface entre les coureurs, les coachs, et les arbitres et organisateurs.

Il est le garant des choix de navigation en fonction du public de la régates et des conditions

Il est :

- Sollicité par le club organisateur pour avis pour la rédaction des avis et instructions de course (Propositions de parcours selon le public et les séries, introduction d'activités à terre)
- Associé aux décisions de l'organisateur ou du CC sur les choix de parcours, les retards, les retours à terre ou annulations de courses

- Nomination

Le référent de série régional est nommé par la commission régates.

2. ANNEXE ACCOMPAGNEMENT DES PRIMO RÉGATIER & CONSEILLERS TECHNIQUES HABILITÉS

2.3. PRIMO RÉGATIER

Coueurs issus des critériums, championnats départementaux ou des écoles de sport des clubs.

Ces coueurs peuvent bénéficier d'une assistance technique à n'importe quel moment d'une course par un "Conseiller Technique habilité".

Le statut de primo régatier sera défini par un ou des membres d'une commission technique (entraîneur référent de la série, CT de Ligue, responsable de secteur/série et président de la commission sportive).

Catégories concernées : tous supports en voile légère.

Identification coueurs : La liste des coueurs et leurs numéros de voile sera transmise avant la première course à l'organisateur. (Un lycra pourra permettre une identification complémentaire).

2.4. CONSEILLERS TECHNIQUES HABILITÉS

Les conseillers techniques habilités sont des animateurs et/ou entraîneurs de clubs, cadres techniques ou référents de ligue.

Identification des "Conseillers Techniques habilités" : les bateaux "Conseillers Techniques habilités" seront identifiés si possible par un pavillon. Le conseiller sera officiellement présenté au comité d'organisation et auprès des arbitres statuant sur l'épreuve.

Ils pourront se déplacer librement dans les zones de course.

Les actions ou interventions vers des concurrents par ces bateaux "Conseillers Techniques" ne pourront donner lieu à aucune protestation ou demande de réparation.

